

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil municipal du 31 mars 2023



Rapport de présentation budgétaire 2023

I. LA CHAINE DE L'EPARGNE	3
II. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023	3
III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1. Les recettes de fonctionnement	4
a. Atténuation de charges	4
b. Produits de services, du domaine et ventes diverses	4
c. Impôts et taxes	4
d. Dotations, et compensations	6
e. Les autres participations	6
f. Autres produits de gestion courante	6
g. Produits exceptionnels	6
2. Les dépenses de fonctionnement	7
a. Les charges de personnel	7
b. Les charges à caractère général	7
c. Les autres charges de gestion courante	7
d. Les charges financières	8
e. Autofinancement	8
f. Amortissement	8
IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
1. Les recettes d'investissement	8
2. Les dépenses d'investissement	9

I. LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

Le budget 2023 se caractérise par :

- Une prudence dans les prévisions de dépenses d'énergie, en raison des fortes hausses de prix
- Une répartition du résultat de fonctionnement 2022 affecté pour partie en investissement à hauteur de 2,7 M€ mais aussi en fonctionnement, à hauteur de 589 000€, en anticipation des conséquences de l'inflation et de l'envolée des tarifs de l'énergie.
- Des augmentations de crédits sur le budget électricité et gaz pour pouvoir faire face à l'inflation qui se maintient sur la durée, malgré les dispositifs d'atténuation mis en place par l'Etat
- Une dégradation de l'épargne brute prévisionnelle qui sera à confirmer en fonction de l'exécution du budget

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	28 357 390	27 695 323	29 355 952	30 236 178
Épargne de gestion	4 627 206	4 377 061	3 834 242	1 777 824
Épargne brute	4 627 206	4 377 061	3 834 242	1 777 824
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	16,81 %	15,86 %	13,05 %	5,88 %
Épargne nette	4 627 206	4 377 061	3 834 242	1 777 824

II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 s'élève à 41.224 M€, dont 9.955 M€ en section d'investissement et 31.269 M€ en fonctionnement.



III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES					
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022
Attenuations de charges (chap 013)	90 000 €	45 000 €	209 311 €	245 000 €	17,05%
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	830 705 €	802 172 €	674 734 €	978 051 €	44,95%
Impôts et taxes (chap 73)	16 440 416 €	17 772 780 €	18 503 307 €	19 616 305 €	6,02%
Dotations, subventions et participations (chap 74)	8 908 693 €	8 073 043 €	8 302 200 €	8 965 752 €	7,99%
Autres produits de gestion courante (chap75)	466 813 €	442 115 €	456 299 €	431 070 €	-5,53%
Total des recettes de gestions courante	26 736 627 €	27 135 110 €	28 145 851 €	30 236 178 €	7,43%
Produits exceptionnels (chap 77)	298 000 €	268 881 €	0 €	0 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	27 034 627 €	27 403 991 €	28 145 851 €	30 236 178 €	7,43%
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	221 207 €	250 000 €	250 000 €	443 000 €	77,20%
Total des recettes d'ordre	221 207 €	250 000 €	250 000 €	443 000 €	77,20%
Résultat reporté fonctionnement (002)	56 000 €	0 €	1 391 560 €	589 608 €	77,20%
Total des recettes de fonctionnement	27 311 834 €	27 653 991 €	29 787 411 €	31 268 786 €	4,97%

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progression de 4,97% (soit + 1,48 M€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Le chapitre 013 atténuations de charges du personnel (245 k€) intègre les remboursements que la commune reçoit de Sofaxis (assurance du personnel) ou de l'assurance maladie suite à des arrêts maladie. A partir de 2023, conformément à la convention signée en juin 2022 entre la ville et le CCAS, la ville va recevoir du CCAS chaque année la part correspondant à la quotité du personnel des services ressources de la ville mis à disposition du CCAS, et une part de fournitures. Le montant s'élève à 93 k€.

En 2022, exceptionnellement, ce chapitre comptait 40k€ de plus au titre de l'indemnité inflation que la commune en tant qu'employeur devait verser à ses agents bénéficiaires et que l'Etat a versé ensuite. Ce dispositif n'a plus lieu d'être en 2023.

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits des droits de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, du théâtre, des locations de salles... sont inscrites à hauteur de 978 k€ au budget 2023.

Un travail sur la tarification des activités municipales a été mené en 2022 et génère une hausse des recettes notamment sur les activités restauration scolaire et au centre de loisirs.

c. Impôts et taxes

c.1. La fiscalité directe

Pour mémoire la loi de finances pour 2020 a supprimé progressivement le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et instauré des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

A partir de 2023, plus aucun foyer ne paie la taxe d'habitation sur la résidence principale, elle demeure toutefois sur les résidences secondaires qui sont au nombre de 172 à Givors (source Service de fiscalité directe locale du Rhône). Le conseil municipal est ainsi amené à se prononcer sur le taux de TH sur les résidences secondaires.

En compensation de la suppression de la TH, les communes perçoivent la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Un mécanisme de coefficient correcteur vise à garantir aux communes un produit fiscal stable.

La hausse des bases fiscales, qui découle de l'inflation observée l'année précédente, s'applique aux bases fiscales des locaux d'habitation et industriels, mais pas au locaux professionnels. Il en résulte une hausse des bases fiscales de 5,4% par rapport à 2022, et des recettes de fiscalité directe attendues comme suit :

<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	8 472 129 €
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	39 791 €
<i>Taxe d'habitation sur les résidences Secondaires</i>	96 084 €
<i>Coef correcteur</i>	1 974 504 €
<i>Total</i>	10 642 507 €

c.2. Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la métropole (6,9 M€) comprennent deux dotations, inchangées par rapport à 2022 :

- ✚ L'Attribution de Compensation (AC) pour 6,025 M€ ;
- ✚ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 928 k€ ;

L'AC résulte du montant de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la Ville. Elle peut être amené à varier, à la baisse, en fonction des charges transférées à la Métropole, notamment pour exercer la compétence Gémapi.

La DSC est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. La part allouée à Givors avait très fortement augmenté en 2022 passant de 484 k€ à 928 k€.

c.3. Les produits de la fiscalité indirecte

Les produits de fiscalité indirecte devraient être stables en 2023, à l'exception des droits de mutation prévus à hauteur de 640k€, sachant qu'en 2022 cette recette s'est élevée à 630 k€.

La taxe finale sur la consommation d'électricité fait l'objet d'une réforme et sera calculée à partir du produit perçu en 2022 augmenté de 1,5% auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021. Le montant attendu est de 340 k€.

d. Dotations, et compensations

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dotation forfaitaire	2 787 950 €	2 679 432 €	2 623 437 €	2 627 000 €
Dotation de solidarité urbaine	3 699 458 €	3 845 963 €	3 968 911 €	4 067 000 €

La dotation globale de fonctionnement, en baisse depuis plusieurs années, connaîtra une légère hausse pour s'élever à 2.627 M€, ce qui ne compense pas l'inflation subie. La dotation de solidarité urbaine progresse de 2,47% pour atteindre 4.067 M€.

e. Les autres participations

Pour 2023, le total des autres participations s'élève à 2.271 M€, en hausse car il inclut le filet de sécurité, mécanisme de compensation mis en place par l'Etat pour atténuer les hausses de dépenses que la commune a subies en 2022 à la fois sur la masse salariale avec la hausse du point d'indice et sur les prix des énergies notamment. Ce filet de sécurité est une recette attendue en 2023 à hauteur de 600 k€.

L'enveloppe globale comprend principalement les participations de l'Etat (contrats aidés), des autres collectivités (Métropole de Lyon, Région..) ou d'autres organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales (convention territoriale globale...).

f. Autres produits de gestion courante

Ils regroupent principalement les revenus des immeubles et les remboursements des sinistres par les assurances et s'élèvent à 431 k€. Un travail sur le recouvrement des impayés doit être entrepris en 2023, de manière à diminuer le montant des admissions en non valeurs.

g. Produits exceptionnels

Il n'est pas prévu en 2023 de produits exceptionnels.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022
Charges à caractère général (chap 011)	6 323 572 €	6 257 505 €	7 291 357 €	8 184 247 €	12,25%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	16 264 224 €	16 177 805 €	16 746 381 €	17 151 158 €	2,42%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 757 351 €	1 985 721 €	2 353 845 €	3 000 557 €	27,47%
Total des dépenses de gestion courante	24 345 147 €	24 421 031 €	26 391 583 €	28 335 961 €	7,37%
Charges financières (chap 66)	0 €	0 €	0 €	0 €	
Charges exceptionnelles (chap 67)	50 300 €	171 500 €	16 500 €	122 000 €	639,39%
Dépenses imprévues (N'existent plus en M57)	236 153 €	50 000 €			
Provisions (chap 68)			116 000 €	0 €	-100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	24 631 600 €	24 642 531 €	26 524 083 €	28 457 961 €	0,04%
Virement à la section d'investissement (chap 023)	655 234 €	1 011 460 €	1 100 000 €	805 824 €	54,37%
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	2 025 000 €	2 000 000 €	2 300 000 €	2 005 000 €	-1,23%
Total des dépenses d'ordre	2 680 234 €	3 011 460 €	3 400 000 €	2 810 824 €	12,36%
Total des dépenses de fonctionnement	27 311 834 €	27 653 991 €	29 924 083 €	31 268 786 €	1,25%

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 s'élèvent à 31,268 M€. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 17,151M€, elles représentent 60,27% des dépenses réelles de fonctionnement hors virement et amortissement. Ce poste de dépenses apparaît en baisse par rapport au BP 2022 (62.65%) et s'explique par le poids plus important des chapitres 011 et 065.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2023 28,76% des dépenses réelles de fonctionnement hors virement et amortissement, soit un montant global de 8.18 M€.

Les fluides (eau, gaz et électricité) restent le poste de dépenses le plus important avec un montant total de 1.602 M€. Comme l'année précédente, des incertitudes sur les hausses de prix notamment de l'énergie obligent à la plus grande prudence, puisque l'inflation est anticipée aux alentours de 6%, au moins pour le 1^{er} semestre 2023. Ce chapitre 011 est directement impacté par le contexte fortement inflationniste. Pour autant, un effort conséquent a été demandé aux services de la ville (-3% sur les demandes) afin de contenir la hausse liée aux prix de l'énergie. Cet objectif sera atteint par une optimisation de la gestion quotidienne : suppression des dépenses superflues, interrogation de la pertinence de toutes les dépenses, mise en concurrence...

Certains secteurs connaissent des hausses, notamment les prestations de service du fait de la poursuite, en 2023 de l'externalisation du ménage, avec l'entretien de deux écoles supplémentaires confiées à un prestataire.

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement les subventions versées par la ville. Il inclut aussi les indemnités des élus, qui ont évolué comme la masse salariale du personnel avec la hausse du point d'indice.

La part de subventions versées par la ville connaît une augmentation significative de 25% en raison d'une part de la participation versée par la ville pour le fonctionnement du théâtre de 310 k€ versée désormais sous forme de subvention à la compagnie Drôle d'équipage, et d'autre part de la hausse de la subvention au CCAS, qui passe de 600 k€ à 863 k€. Cette forte hausse s'explique en premier lieu par le fait que les agents du CCAS sont désormais intégralement rémunérés par ce dernier, et d'autre part par le fait que la commune, principal financeur du CCAS, compense les 93 k€ que le CCAS doit verser à la commune tel que mentionné plus haut dans les recettes au chapitre 013.

Le budget consacré aux subventions de droit privé est prévu à hauteur de 1.313 M€. Pour les centres sociaux, qui n'ont à ce stade pas produit de demande de subvention municipale, une réserve est prévue.

Les frais de représentation de monsieur le Maire inscrits au budget 2023 sont strictement identiques à 2022 et s'élèvent à 5 000€.

d. Les charges financières

Le niveau d'épargne nette et la recherche systématique de co-financements permettent de nouveau à la commune de ne pas souscrire d'emprunt en 2023.

e. Autofinancement

Le solde des recettes et dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui permet d'alimenter la section d'investissement et s'élève à presque 806 k€ soit 8,5% des recettes d'investissement.

f. Amortissement

Les crédits d'amortissements sont prévus à 2 M€.

Pour mémoire depuis la nomenclature M57 en vigueur à Givors depuis le 1^{er} janvier 2022 les amortissements sont déclenchés dès l'année d'acquisition du bien. Il est rappelé que l'amortissement permet de financer la section d'investissement et donc de prévoir le remplacement du matériel amorti.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES					
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022
Subventions d'investissement reçues (chap 13)	1 424 554 €	1 927 834,00 €	1 899 050,00 €	2 431 457,00 €	28,04%
Dotations, Excédent de fonctionnement (chap 10)	1 485 487,41 €	1 325 271,00 €	2 600 000,00 €	3 243 952,03 €	24,77%
Excédent de fonctionnement	2 637 844,08 €	2 999 010,70 €	intégré au chap 10		
Dépôts et cautionnements reçus (165)	4 000 €	4 000,26 €		4 000,00 €	100,00%
Subventions d'équipement versées (chap 204)	- €				
Immobilisations corporelles(chap 21)			505 000,00 €	811 620,00 €	60,72%
Autres immobilisations financières (chap 27)	39 000 €			50 000,00 €	100,00%
Opérations pour compte de tiers (chap 45)					
Produits des cessions d'immobilisations (chap 24)	828 971,09 €				
Total des recettes réelles d'investissement	6 419 856,58 €	6 256 115,96 €	5 004 050,00 €	6 541 029,03 €	30,71%
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	655 234 €	1 011 460,00 €	1 100 000,00 €	805 824,16 €	-26,74%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	2 025 000 €	2 000 000,00 €	2 300 000,00 €	2 005 000,00 €	-12,83%
Opérations patrimoniales (chap 041)	600 000 €	600 000,00 €	600 000,00 €	125 000,00 €	-79,17%
Total des recettes d'ordre	3 280 234 €	3 611 460 €	4 000 000 €	2 935 824 €	-26,60%
Résultat reporté Investissement (001)	3 733 409,42 €	2 895 683,04 €	820 556,38 €	478 610,31 €	-41,67%
Total des recettes d'investissement	13 433 500,00 €	12 763 259,00 €	9 824 606,38 €	9 955 463,50 €	1,33%

Le virement de la section de fonctionnement est en baisse (805k€) et le FCTVA sera de 528 k€. Le résultat d'investissement baisse à nouveau fortement, passant de 820k€ à 478 k€.

Le report de l'excédent de fonctionnement est de 2,7 M€.

Les dotations et subventions aux investissements se composent de DSIL et DPV, dont certaines n'ont pas pu être recettées en 2022. Les montants les plus significatifs sont 300 k€ sur la piscine, 300k€ de relamping en éclairage public, 300 k€ pour la rénovation de la salle Brassens, 260 k€ pour l'école Liauthaud, 560 k€ au titre de l'acquisition des anciens locaux de la CAF, 153 k€ pour la nouvelle crèche. Les travaux de modernisation numérique ainsi que les études relatives au projet Quartiers fertiles donneront lieu à des encaissements de subventions.

Le budget prévoit l'encaissement du produit de la vente de biens tels des parcelles industrielles, le chalet des neiges, la maison du gardien de la salle Tissot ; pour un total de 811 k€.

Enfin, sont prévus les amortissements (2 M€) et les opérations de cession patrimoniales à hauteur de 811 k€. Cet exercice budgétaire d'investissement se fera, à nouveau, sans recourir à l'emprunt.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022
Immobilisations incorporelles (chap 20)	177 500 €	260 091,00 €	815 012,00 €	802 300,00 €	-1,56%
Subventions d'équipement versées (chap 204)	107 000 €	182 000,00 €	300 000,00 €	329 000,00 €	9,67%
Immobilisations corporelles (chap 21)	4 005 000 €	7 366 880,00 €	4 125 196,58 €	3 062 847,57 €	-25,75%
Immobilisations en cours (chap 23)	20 000 €		- €	1 850 000,00 €	100,00%
opérations d'équipement (APCP)	2 211 000 €	900 000,00 €	2 989 740,97 €	1 639 677,00 €	-45,16%
Cautions, emprunts et dettes assimilés (chap 16)	12 000 €	4 000,26 €	- €	4 000,00 €	100,00%
Autres immobilisations financières (chap 27)	39 000 €		120 000,00 €		-100,00%
Opérations pour compte de tiers (chap 45)					
Exédents de fonctionnement (compte 1068 pour appurement compte 1069)		229 087,08 €	- €		
Dépenses imprévues (chap 020) <i>N'existent plus en M57</i>	256 000,16 €	99 931,16 €	- €		
Total des dépenses réelles d'investissement	6 827 500,16 €	9 041 989,50 €	8 349 949,55 €	7 687 824,57 €	-7,93%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	221 207 €	250 000,00 €	250 000,00 €	443 000,00 €	77,20%
Opérations patrimoniales (chap 041)	600 000 €	600 000,00 €	600 000,00 €	125 000,00 €	-79,17%
Total des dépenses d'ordre	821 207 €	850 000,00 €	850 000,00 €	568 000,00 €	-33,18%
Total des dépenses de d'investissement	7 648 707,16 €	9 891 989,50 €	9 199 949,55 €	8 255 824,57 €	-10,26%
Reports	5 784 792,84 €	2 871 269,50 €	624 656,83 €	1 699 638,93 €	
Total avec les reports	13 433 500,00 €	12 763 259,00 €	9 824 606,38 €	9 955 463,50 €	

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec l'éducation, le sport, la culture et l'aménagement du territoire, mais aussi les économies d'énergies, la sécurité, la modernisation numérique et le patrimoine et les équipements matériels de la collectivité.

Un budget de 335 k€ est consacré à l'acquisition de mobilier, notamment scolaire, l'équipement informatique des services, le renouvellement du parc automobile et les petits équipements. Le budget participatif est maintenu à hauteur de 100 000€ et voit ses projets monter en puissance.

Un effort particulier est effectué en 2023 sur l'équipement de vidéosurveillance de la ville qui nécessite d'être rénové et étendu. Ainsi, 210k€ sont consacrés à la liaison mairie-piscine-CTM qui permettra d'équiper l'avenue Ligonnet, 155k€ financeront l'extension du réseau au parc des sports, au parc Normandie Niemen et à la maison du fleuve Rhône tandis que 110k€ permettront de remettre aux normes le centre de supervision urbain. Cette dernière opération nécessite la refonte des serveurs de la ville qui ne sont plus garantis (144k€).

Dans le domaine scolaire, 2023 verra le début de l'opération Wallon tranche 1 et une partie des crédits d'études de la tranche 2 (840k€), des études et un début de rénovation de classes de Liauthaud (80k€), la livraison d'une nouvelle classe à S Veil (25k€), le déploiement de matériel informatique dans les maternelles (12k€) et les premiers entretiens lourds de notre parc de tableaux numériques. 467k€ sont par ailleurs consacré au projet de crèche rue Eugène Pottier.

En matière de culture, l'aménagement de la MDFR en centre de vie culturelle (120k€), le lancement d'un chantier de rénovation du château St Gérald (22k€), la reprise des voutes de St Nicolas et de Notre Dame (60k€), la rénovation de la toiture de l'église de Bans (120k€) et la modernisation de l'entrée de la médiathèque (49k€) sont prévus.

Les crédits consacrés aux sports sont fléchés vers la rénovation de la pelouse du stade Tony Garcia (536k€), l'aménagement d'une pelouse sur le terrain jouxtant le collège Paul Vallon (331k€), les travaux de la piscine (300k€ de reliquat d'AP/CP, 200k€ pour les travaux d'étanchéité) et l'aménagement des espaces extérieurs qui accueilleront cette année les animations estivales (100k€).

Les crédits affectés à la rénovation du centre commercial des Vernes s'élèvent à 1 277k€, montant qui peut être amené à évoluer en fonction des difficultés rencontrées.

En 2023, la commune va verser une partie de sa contribution au déficit de l'opération d'aménagement de l'îlot Oussekin (297k€), et poursuivre ses politiques de verdissement (plantation d'arbres, aménagement du parc de la friche du moulin, diagnostic des forêts et des arbres communaux 169k€), d'investissement pour diminuer la consommation d'énergies (amélioration chaufferies, travaux sur les réseaux d'ECS, déploiement des GTC, raccordement au chauffage urbain 367k€) et d'aménagement des lieux publics (parking du pôle de santé, travaux de voirie, rénovation d'aire de jeux, mobilier urbain 310k€). Enfin, 150k€ seront consacrés à l'entretien de notre patrimoine, 50k€ à l'extension des contrôle d'accès, et 140k€ à plusieurs études : aménagement du deuxième étage de la maison Picard, réorganisation de la salle du conseil municipal, quartier fertile.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331_10-DE



Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 Givors

☎ 04 72 49 18 18

🌐 www.givors.fr

📘 VilledeGivors